

Penser un abattoir d'élevage sur sa ferme

Public cible

Eleveur.euses et porteur.euses de projet toutes espèces

Objectifs

Comprendre les spécificités de l'abattage d'élevage individuel
Connaitre les normes encadrant l'abattage à la ferme
Identifier les coûts et les investissements nécessaires

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Présentation des projets d'abattoirs individuels à la ferme en fonctionnement
Analyse du cadre réglementaire
Analyse des investissements nécessaires

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Présentation orale et retours d'expériences du formateur

Modalités d'évaluation des acquis

Tour de tables et questionnaire de satisfaction

Dates, lieux et intervenants

13 févr 2025 15
09:30 - 17:30 (7hrs)

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Jacques Alvernhe, spécialiste des modes d'abattages alternatifs

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.
Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Plus de renseignements

Lucie Rey
lucie.rey@cantadear.fr
8 place de la Paix
15000
AURILLAC
Tel. 09 61 27 39 06
N° d'organisme de formation : 831 503 082 15

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

[Conditions générales de formation](#)